



UNSa Justice
CD NEUVIC
ufapneuvic@gmail.com

Deux poids... Deux mesures...



NEUVIC, le 18/02/2026

La commission de discipline n'est pas une formalité administrative. C'est un outil fondamental de maintien de l'ordre en détention. C'est le socle qui légitime notre autorité face à la population pénale.

En détention, l'autorité ne se fragmente pas. Elle est collective, car elle est indivisible

Les personnels ne rédigent pas de CRI par confort. Un CRI, c'est un engagement. C'est une démarche responsable, utilisée lorsque la limite est franchie .

Un CRI ce n'est ni un caprice, ni un outil de confort, mais une réponse à l'inacceptable.

Mais aujourd'hui, une réalité s'impose : Tous les outrages ne se valent pas suivant le personnel visé.

L'exemple même :

- Un détenu convoqué en CDD 1 semaine après des propos, certes offensants, mais avec toutes leurs subjectivités envers le directeur adjoint. 5 jours de cellule disciplinaire
- Un autre, auteur d'insultes violentes et misogynes envers une surveillante, attend deux mois avant un passage en commission. 7 jours de cellule disciplinaire

Quel message envoie-t-on?

Nous, le bureau local UFAP, refusons cette logique.

Quand la réponse disciplinaire devient sélective, c'est l'autorité de TOUS qui est fragilisée. Quand les délais de traitement s'allongent, que restera-t-il de l'effet dissuasif ? Comment seront traités les faits graves demain ?

Le respect ne se trie pas. Le soutien ne se conditionne pas.

Les personnels méritent cohérence, équité et protection. Nous affichons aujourd'hui 6 labellisations, fièrement présentées comme UN « 6 étoiles ». Encore faut-il que les pratiques suivent.

Nous revendiquons :

- Une égalité de traitement stricte des faits
- Des délais disciplinaires maîtrisés
- Un soutien hiérarchique clair et assumé envers l'ensemble des personnels

Nous resterons vigilants.

Le Bureau Local UFAP-UNSa Justice de Neuvic